



**Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre  
des Députés**

Luxembourg, le 14 mars 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

En Allemagne se pose actuellement la question de savoir si la modération d'évènements par des journalistes mandatés par des institutions porte atteinte à l'indépendance de la presse. La discussion a été déclenchée par le cas de la présentatrice de journal télévisé Linda Zervakis. Le chancelier allemand Olaf Scholz l'aurait en effet engagé pour une interview qu'il lui a accordé en juin 2022 et pour laquelle elle a été rémunérée. L'interview en question a par ailleurs reçu un écho médiatique négatif pour son contenu peu critique.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias :

- Quelle est son appréciation de la situation ?
- Est-ce que le Gouvernement luxembourgeois engage également des journalistes pour la modération de certains évènements ?
  - o Dans l'affirmative, sous quelles conditions ces journalistes sont-ils engagés ?
  - o Dans l'affirmative, pour combien d'évènements et à quelle fréquence le Gouvernement a-t-il fait appel à des journalistes depuis 2018 ?
  - o Dans l'affirmative, quelle rémunération ces journalistes perçoivent-ils ?
  - o Est-ce que cela ne pose pas la question de l'indépendance de la presse ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Diane Adehm  
Députée

Laurent Mosar  
Député